# 1-BROMOHEPTANE FOR SYNTHESIS MSDS

N° CAS: 629-04-9 MSDS



### **MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)**

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

:

 N° CE
 : 211-068-8

 N° CAS
 : 629-04-9

 Code du produit
 : 02293

Structure chimique : CH<sub>3</sub>(CH<sub>2</sub>)<sub>5</sub>CH<sub>2</sub>Br

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Laboratory chemicals, Manufacture of substances

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD. 107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba

400005 Mumbai - INDIA

T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699 info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H226

catégorie 3

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

F

Texte complet des phrases R: voir rubrique 16

www.lobachemie.com 12/05/2016 1/10

Fiche de données de sécurité

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

#### **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. **Substances**

: 1-BROMOHEPTANE For Synthesis Nom

N° CAS : 629-04-9 N° CE : 211-068-8

Textes des phrases R et H: voir rubrique 16

#### Mélanges

Non applicable

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à

l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement

respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Consulter immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer

à rincer. Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 12/05/2016 2/10

Fiche de données de sécurité

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Moyens d'extinction

: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Eau pulvérisée. Moyens d'extinction appropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

#### Conseils aux pompiers 5.3.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des

charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

: Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Absorber le Procédés de nettoyage

produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile

ou la terre de diatomées.

#### Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du

traitement

Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou

dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute

autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de

fumer, et avant de quitter le travail.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 7.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 12/05/2016 3/10

Fiche de données de sécurité

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection

respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Clear colourless.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : -58 °C

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : 180

Point d'éclair : 60 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique : 1.14 g/cm³ at 25°C

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 12/05/2016 4/10

Fiche de données de sécurité

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Etincelles. Flamme nue.

#### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé

cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 12/05/2016 5/10

Fiche de données de sécurité

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1993

 N° ONU (IMDG)
 : 1993

 N° ONU (IATA)
 : 1993

 N° ONU (ADN)
 : 1993

 N° ONU (RID)
 : 1993

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : Flammable liquid, n.o.s.

Désignation officielle de transport (ADN) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Désignation officielle de transport (RID) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III, (D/E) Description document de transport (IMDG) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III

Description document de transport (IATA) : UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, III

Description document de transport (ADN) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III Description document de transport (RID) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, III

: 3

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Etiquettes de danger (ADR) : 3

www.lobachemie.com 12/05/2016 6/10

### Fiche de données de sécurité

3

: 3

: 3

: 3

: 3

#### **IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Etiquettes de danger (IMDG) : 3



#### **IATA**

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Etiquettes de danger (IATA) : 3



#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Etiquettes de danger (ADN) : 3



#### RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Etiquettes de danger (RID) : 3



#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III
Groupe d'emballage (IMDG) : III
Groupe d'emballage (IATA) : III
Groupe d'emballage (ADN) : III
Groupe d'emballage (RID) : III

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

www.lobachemie.com 12/05/2016 7/10

### Fiche de données de sécurité

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1 Dispositions spéciales (ADR) : 274, 601 Quantités limitées (ADR) : 51 Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: T4

Dispositions spéciales pour citernes

: TP1, TP29

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR) : LGBF Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 3 Dispositions spéciales de transport - Colis : V12

(ADR)

Dispositions spéciales de transport -

: S2

Exploitation (ADR)

: 30 Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges

30 1993

Code de restriction concernant les tunnels

(ADR)

Code EAC : •3YE

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274, 955

Quantités limitées (IMDG) : 5 L Quantités exceptées (IMDG) : E1

Instructions d'emballage (IMDG) : LP01, P001 Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03 Instructions pour citernes (IMDG) : T4 : TP1, TP29

Dispositions spéciales pour citernes

(IMDG)

N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-E Catégorie de chargement (IMDG) : A N° GSMU : 127;128

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et

cargo (IATA)

: E1

Quantités limitées avion passagers et

cargo (IATA)

: Y344

Quantité nette max. pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

: 10L

Instructions d'emballage avion passagers

: 355

et cargo (IATA)

www.lobachemie.com 12/05/2016 8/10

### Fiche de données de sécurité

Quantité nette max. pour avion passagers : 60L

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 366

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 220L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 601

Quantités limitées (ADN) : 5 L

Quantités exceptées (ADN) : E1

Transport admis (ADN) : T

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A

Ventilation (ADN) : VE01

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1

Dispositions spéciales (RID) : 274, 601

Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions particulières relatives à

l'emballage en commun (RID)

: MP19

: T4

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes : TP1, TP29

mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : LGBF Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis : W12

(RID)

Colis express (RID) : CE4
Numéro d'identification du danger (RID) : 30

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

- 1-BROMOHEPTANE For Synthesis n'est pas sur la liste Candidate REACH
- 1-BROMOHEPTANE For Synthesis n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

www.lobachemie.com 12/05/2016 9/10

### Fiche de données de sécurité

#### **Allemagne**

la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BlmSchV

12e ordonnance de mise en application de : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée NIET-limitatieve lijst van voor de : La substance n'est pas listée

voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

**Danemark** 

: Classe III-1 Class for fire hazard Store unit : 50 litre

Remarques concernant la classification

: Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables

doivent être suivies

#### Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Textes des phrases R-,H- et EUH:

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 12/05/2016 10/10